

LES MÉMOS DE LA MAES

PARCOURSUP : LA PHASE D'ADMISSION

MAES

MISSION ACADÉMIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ministère éducation nationale | académie d'AMIENS

N°3 14/05/2019

La procédure principale de Parcoursup entre dans la **phase d'admission le 15 mai 2019** pour se terminer le **19 juillet 2019**. La procédure sera interrompue pendant les épreuves du baccalauréat : aucune proposition d'admission ne sera faite entre le 17 et le 24 juin et les candidats auront un délai supplémentaire pour répondre aux propositions.

Cette fiche vous présente les principales informations à connaître sur cette étape importante de la procédure, afin de mieux comprendre comment elle fonctionne et savoir ce que vous devez faire.

LE CALENDRIER DE LA PHASE D'ADMISSION

Elle se déroule **en continu**. Dès le 15 mai, vous aurez **une réponse pour chacun des vœux et sous-vœux** que vous aurez confirmés dans votre dossier Parcoursup.

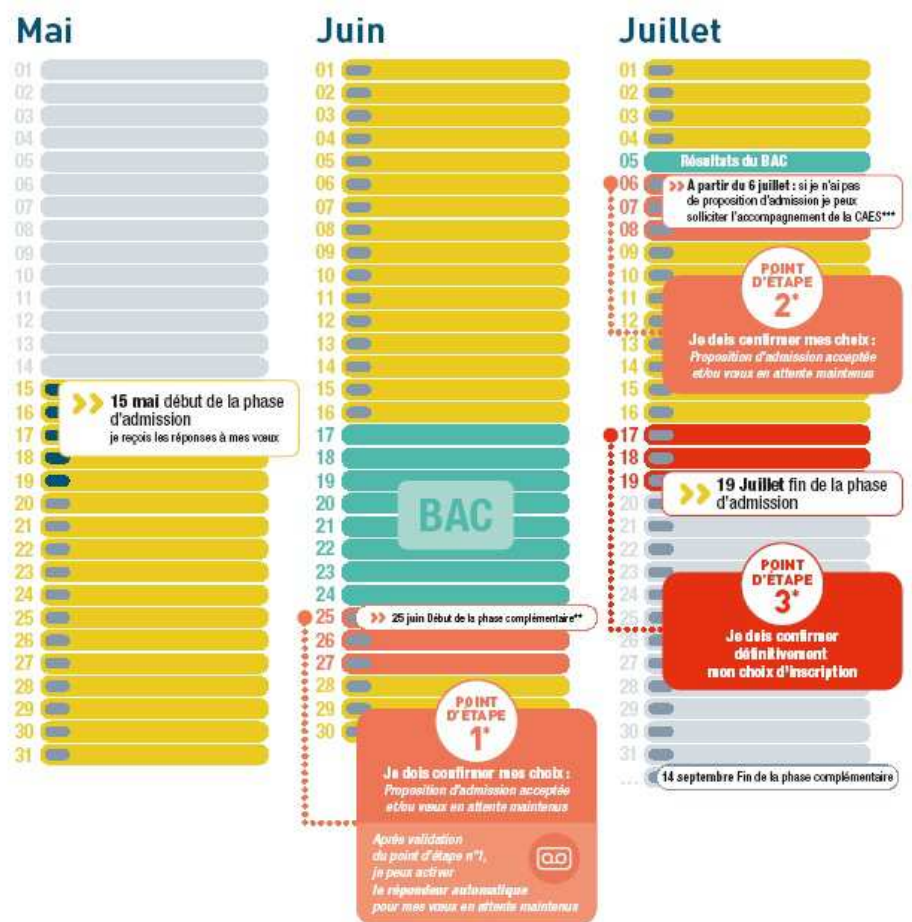
Vous pourrez ensuite recevoir de nouvelles **propositions d'admission** sur des **vœux restés en attente** au fur et à mesure que des places se libéreront dès que des candidats renonceront à des propositions d'admission ou à des vœux en attente.

Il est vivement conseillé de bien réfléchir à ses choix prioritaires afin d'anticiper les réponses à apporter quand vous recevrez les propositions d'admission.

N'hésitez pas à consulter très régulièrement votre dossier Parcoursup : un message vous sera envoyé automatiquement dès qu'une nouvelle proposition vous sera faite. Vous recevrez également des alertes sur votre messagerie personnelle (à l'adresse saisie dans votre dossier) et sur votre téléphone portable (si vous avez téléchargé l'application Parcoursup), ainsi qu'un SMS.

Inutile en revanche de vous connecter toutes les heures, une seule mise à jour aura lieu quotidiennement, en principe tôt le matin, pour redistribuer les places libérées.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION 2019



Délais de réponse aux propositions d'admission

Respectez bien le délai de réponse !

Lorsque vous avez une proposition d'admission le délai de réponse est indiqué en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup

Délais de réponse :

- 5 jours pour répondre (J+4)
- 3 jours pour répondre (J+2)
- 2 jours (J+1) pour répondre à compter du 2 septembre pendant la phase complémentaire.

>>> Pendant les épreuves du BAC l'envoi des propositions d'admission est interrompu et les délais de réponse sont suspendus.

* Les candidats qui ont accepté une proposition d'admission définitivement ne sont pas concernés par les points d'étape.

** La phase complémentaire vous offre la possibilité de formuler de nouveaux vœux pour les formations qui ont des places disponibles.

*** Si je n'ai pas de proposition d'admission et que j'ai formulé au moins un vœux en phase complémentaire, je peux solliciter la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) de mon académie.

LES MÉMOS DE LA MAES

LES RÉPONSES QUE VOUS POUVEZ OBTENIR SUR VOS VŒUX

Selon les formations que vous avez choisies, différentes réponses pourront apparaître dans votre dossier. Il faut distinguer **trois types de formations** : les formations sélectives, les formations non sélectives et les formations en apprentissage.

Pour les **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS)

> **OUI** : cette réponse signifie que vous avez une **proposition d'admission**

> **Oui en attente** : vous êtes **classé en liste d'attente**, c'est-à-dire que votre candidature est retenue mais votre rang de classement et le nombre de places disponibles dans la formation ne permet pas de vous faire d'emblée une proposition d'admission.

> **NON** : vous êtes refusé dans cette formation. Votre candidature n'a pas été retenue par la formation, après examen de votre dossier. Sur demande (par courrier), a formation peut vous préciser les motifs de cette décision.

Pour les **formations non sélectives** (licence, PACES) :

> **OUI** : cette réponse signifie que vous avez une **proposition d'admission**

> **OUI SI** : vous serez **admis dans la formation à condition de suivre un parcours pédagogique adapté** à votre situation (remise à niveau, tutorat, soutien...) afin de mieux réussir dans ce cursus.

> **Oui en attente** : vous êtes **classé en liste d'attente**.

Pour les **formations en apprentissage** :

> « **Retenu sous réserve de contrat** » : cette réponse n'est pas une proposition d'admission car vous devez **obligatoirement signer un contrat d'apprentissage** avec une entreprise pour finaliser votre admission dans la formation. Dès que vous aurez ce contrat, vous devrez le transmettre à l'établissement pour recevoir une proposition d'admission.

> **NON** : vous êtes refusé par la formation.

> **OUI** : vous avez une proposition d'admission car vous avez déjà signé un contrat d'apprentissage que vous avez transmis à la formation.

FOCUS SUR LA RÉPONSE « OUI SI »

Les formations supérieures (notamment les licences) peuvent vous proposer un **parcours de formation personnalisé**, en fonction de votre profil et des exigences de la formation, pour vous accompagner vers la réussite. Ce parcours vous est proposé car la formation a considéré, après examen de votre dossier de candidature, que vous avez besoin de compléter ou de renforcer certaines de vos connaissances et compétences nécessaires à la réussite dans cette formation. C'est une vraie aide qui vous est offerte, pour vous permettre d'entreprendre la formation que vous souhaitez dans les meilleures conditions. Ce parcours adapté peut prendre **différentes formes** : **remise à niveau, cours de soutien, renforcement disciplinaire et/ou méthodologie universitaire, tutorat, suivi personnalisé, parcours de la 1^{re} année de Licence en 2 ans...** Chaque formation qui vous donnera cette réponse précisera sur votre dossier Parcoursup le détail du parcours qu'elle vous propose (rubrique « parcours adapté »).

Découvrez ces dispositifs à travers le témoignage d'étudiants et d'enseignants sur le site de Parcoursup (www.parcoursup.fr rubrique « Découverte des formations » puis « Des parcours personnalisés pour réussir votre 1^{er} année »).

LES MÉMOS DE LA MAES

FOCUS SUR LA LISTE D'ATTENTE

En fonction des réponses des autres candidats, des places se libèrent dans les formations et sont réattribuées aux candidats en attente sur leurs vœux. **Votre position dans la liste d'attente évolue** donc progressivement, jusqu'à ce que vous puissiez éventuellement obtenir une proposition d'admission.

Plusieurs **indicateurs** vous permettent de mieux apprécier votre situation en liste d'attente, de suivre votre évolution dans cette liste et vous aident à décider quel(s) vœu(x) vous pouvez maintenir en attente, avec des chances d'obtenir une proposition d'admission.

N'hésitez pas à consulter le tutoriel vidéo qui sera disponible dans votre dossier, en face de chaque vœu en attente.

LES LISTES D'ATTENTE SUR PARCOURSUP : COMMENT ÇA MARCHE ?



Quelles informations sont communiquées au candidat en liste d'attente dans son dossier ?

- Sa position en liste d'attente : elle évolue en fonction des réponses des candidats ayant reçu une proposition d'admission ou des candidats qui renoncent à leurs vœux en attente.
- Le nombre total de candidats en liste d'attente
- Le nombre de places proposées par la formation

NOUVEAUTÉS
2019

- Sa position dans la liste d'appel de la formation : La liste d'appel correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission.
- La position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2018 (pour les classes prépa, les licences et certaines autres formations).
- La position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission tout au long de la phase d'admission 2019.

Ces informations aident le candidat à suivre et comprendre sa situation en liste d'attente qui évoluera en fonction des places libérées par d'autres candidats.

UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

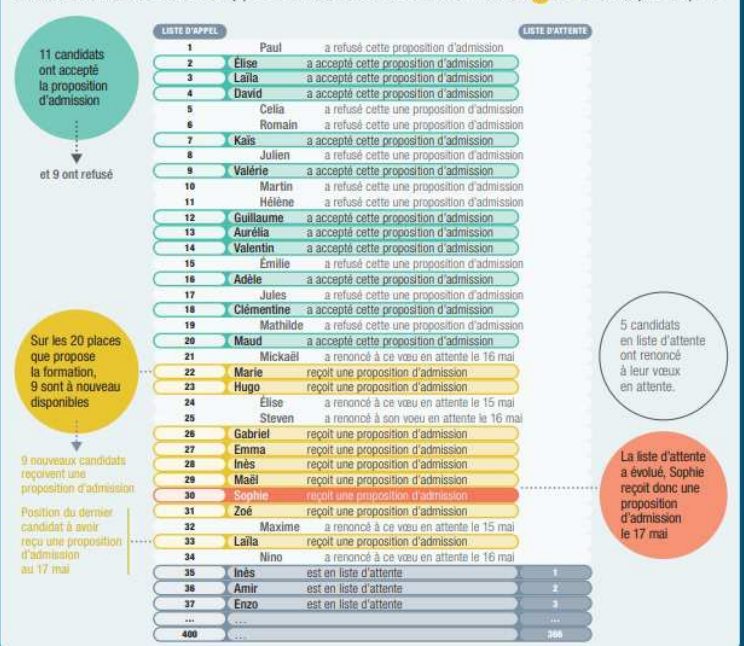
Au 15 mai

Sophie a reçu une réponse positive de la formation A, mais elle est en liste d'attente. Qu'est-ce que cela signifie ?



Au 17 mai

Les candidats ont répondu, des places ont été libérées. Voici la situation de la liste d'appel et la liste d'attente de la formation A demandée par Sophie :



LES MÉMOS DE LA MAES

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ UNE PROPOSITION D'ADMISSION

Pour chaque proposition d'admission reçue, vous devez répondre, dans le délai indiqué sur votre dossier, sinon vous risquez d'être démissionné automatiquement de la procédure et perdre cette proposition. **N'oubliez pas de confirmer vos choix avant de quitter votre session.**

Si cette proposition d'admission ne concerne pas votre vœu préféré, vous avez tout intérêt à l'accepter dans un premier temps, car il n'est pas certain que vous receviez une autre proposition d'admission.

Attention, si vous ne répondez pas à une proposition, vous perdrez cette proposition mais également tous vos vœux en attente.

LES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION

Les délais à respecter pour accepter une proposition d'admission :



Vous n'êtes pas obligé de répondre immédiatement. Un temps de réflexion vous est accordé. Mais, attention, ce délai se réduit au fur et à mesure de la procédure.



Dès que vous avez accepté une proposition d'admission, vous pouvez consulter dans votre dossier Parcoursup, les **modalités et le calendrier d'inscription** dans cette formation, en cliquant sur « Pour effectuer votre inscription administrative ».



Lorsque vous avez une proposition d'admission :

- vous recevez un mail, un SMS et une notification sur l'appli Parcoursup
- le délai de réponse est indiqué en face de chaque vœu dans votre dossier



À SAVOIR

À compter du 2 septembre le délai de réponse à une proposition d'admission reçue en phase complémentaire est de 2 jours (J+1)

LES MÉMOS DE LA MAES

LES RÉPONSES QUE VOUS POUVEZ APPORTER

Vos réponses vont dépendre à la fois de vos préférences et des réponses que vous aurez obtenues par les formations, sur vos différents vœux.

A noter : Certains exemples présentés ci-dessous sont issus de la procédure de l'année dernière. Des modifications dans la présentation des résultats pourront éventuellement être apportées à la session 2019.

- Vous recevez **une proposition d'admission** : vous pouvez répondre « **J'accepte** » ou « **Je refuse** ». Si cette proposition concerne votre formation favorite, vous pouvez l'accepter définitivement, c'est-à-dire renoncer à tous vos vœux en attente.
- Vous avez **plusieurs propositions d'admission** en même temps : vous ne pouvez en accepter **qu'une seule**. Quand vous accepterez une proposition d'admission, les autres seront supprimées automatiquement.
- Vous avez **plusieurs propositions reçues à des moments différents** : vous devez répondre à chaque proposition **en suivant l'ordre dans lequel vous les avez reçues**.

	Formation	Réponse de la formation	Détails de votre situation	Date limite de réponse	
Phase principale	formation A	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée.	19 mai 2019 23h59 (heure de Paris)	<input type="button" value="J'accepte"/> <input type="button" value="Je refuse"/>
Phase principale	formation B	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée.	21 mai 2019 23h59 (heure de Paris)	<input type="button" value="J'accepte"/> <input type="button" value="Je refuse"/>

- Vous avez déjà **accepté une proposition d'admission** et vous **recevez une autre proposition** sur un vœu qui vous plaît davantage : vous pouvez répondre « **Je renonce** » à la première proposition et « **J'accepte** » à la seconde.

Phase	Formation	Réponse de la formation	Situation	Date limite de réponse	Action
Phase principale	Licences - Institut Catholique de Lille-Faculté Libre Droit (Lille) - Droit - droit & culture juridique	Oui	Vous avez accepté cette proposition d'admission, le 28/05/18 . Pour effectuer votre inscription administrative		<input type="button" value="Je renonce"/>
Phase principale	Licences - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (Paris 5e Arrondissement) - Droit / Gestion - Droit - Gestion	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée	26 juin 23:59 (GMT+1)	<input type="button" value="J'accepte"/> <input type="button" value="Je refuse"/>

- Vous avez **accepté une proposition d'admission**. Vous pouvez garder **en attente** des vœux qui vous intéressent davantage : cliquez pour chacun d'eux sur « **Je maintiens** », sinon ils seront supprimés automatiquement.

Si vous souhaitez maintenir un ou plusieurs vœux en attente, vous devez cocher la case 'Je maintiens' correspondante

Masquer

	Formation	Réponse de la formation	Détails de votre situation	
Phase principale	formation C	En liste d'attente	Vous êtes 61ème dans la liste d'attente. Votre position évoluera au fur et à mesure que des places se libèrent. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition. <input type="button" value="Plus d'infos sur votre situation"/>	<input checked="" type="radio"/> Je maintiens <input type="radio"/> Je renonce

LES MÉMOS DE LA MAES

SI VOUS N'AVEZ PAS RÉPONDU À UNE PROPOSITION OU SI LE DÉLAI EST DÉPASSÉ ?

Si vous ne répondez pas à une proposition d'admission avant la date limite indiquée dans votre dossier, vous **perdez toutes les propositions d'admission** qui vous sont faites et vos vœux en attente (démission automatique). **Dans ce cas**, vous pouvez demander que vos **vœux soient réintégré**s dans votre liste de vœux en attente, **dans un délai de 5 jours** après l'expiration du délai: envoyez un message via la rubrique « **Contact** » de votre dossier.

QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ QUE DES VŒUX EN ATTENTE ?

Vos vœux sont maintenus en attente automatiquement, tant que vous n'avez pas de proposition d'admission. Si certaines formations ne vous intéressent plus ou si vous êtes classé en fin de liste, vous pouvez renoncer à ces vœux et ainsi libérer des places qui seront attribuées à d'autres candidats.

A partir du 25 juin, vous pourrez vous inscrire en **Phase complémentaire**.

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ ÉTÉ REFUSÉ SUR TOUS VOS VŒUX ?

Un accompagnement au lycée, au CIO

Dès le 15 mai, après les premiers résultats d'admission, si vous n'avez eu aucune proposition d'admission et n'avez aucun vœu en attente, vous pourrez solliciter vos professeurs principaux et le/la psychologue de l'éducation nationale de votre établissement pour être aidé, au lycée et/ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) dans la recherche d'une solution. A partir d'entretiens individuels ou collectifs, un point de votre situation pourra être fait, pour redéfinir avec vous votre projet d'études et préparer les vœux que vous pourriez envisager dans la **phase complémentaire**, à partir du 25 juin. Vous pouvez consulter la carte interactive des formations sur le site Parcoursup.fr qui vous propose des formations similaires à vos vœux d'orientation.

Accompagnement par la CAES

A partir du 6 juillet, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission, vous pourrez solliciter la Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui vous aidera à trouver une solution pour la rentrée.

LE RÉPONDEUR AUTOMATIQUE ET LES POINTS D'ÉTAPE

Le **répondeur automatique** est une option qui sera disponible à partir du 25 juin pour vous permettre, si vous êtes sûr de vos choix, d'ordonner vos vœux en attente par ordre de préférence, afin que le répondeur automatique puisse répondre positivement à votre place aux propositions d'admission que vous recevrez. Attention à bien classer vos vœux car dès qu'une proposition d'admission est faite sur un vœu, les vœux suivants sont automatiquement supprimés.



LE RÉPONDEUR AUTOMATIQUE SUR PARCOURSUP : COMMENT ÇA MARCHE ?

Dès le 25 juin, les candidats qui ont encore des vœux en attente auront la possibilité d'activer le répondeur automatique, après avoir validé leur premier point d'étape (entre le 25 et le 27 juin).

- Cette option permet aux candidats de gagner en tranquillité : ils organisent par ordre de préférence tous les vœux en attente (hors vœux en apprentissage) qu'ils ont confirmés et dès qu'une proposition leur est faite, le répondeur automatique l'accepte à leur place selon l'ordre qu'ils ont établi. Plus besoin de consulter leur dossier sur la plateforme, leur choix est pris en compte automatiquement !
- Lorsqu'une proposition d'admission est acceptée par le répondeur automatique, les candidats en sont informés par une alerte sur leur messagerie Parcoursup, leur messagerie personnelle, sur leur portable par SMS et via l'application Parcoursup.



À SAVOIR

Avant d'activer le répondeur automatique,

il faut être sûr de ses choix car l'ordre des vœux en attente ne peut plus être modifié après son activation.

Le répondeur automatique peut être désactivé

à tout moment mais cette action est définitive.

Le répondeur automatique est désactivé

et ne peut pas être activé lorsqu'un candidat formule des vœux en phase complémentaire.

Le répondeur automatique est désactivé

lorsqu'un candidat accepte une proposition faite par une formation en apprentissage ou par la CAES.

Trois points d'étapes doivent vous aider à réfléchir à votre projet d'études et à déterminer votre choix de poursuite d'études en fin de procédure.

Points d'étape 1 et 2, les 25 juin et 6 juillet : Vous devez confirmer la proposition d'admission que vous avez déjà acceptée et/ou indiquer les vœux en attente que vous souhaitez garder.

Point d'étape 3, du 17 au 19 juillet : Vous devez confirmer votre choix d'inscription. C'est-à-dire que vous devez accepter définitivement la proposition que vous avez déjà acceptée, en renonçant à tous vos vœux en attente, pour pouvoir procéder à l'inscription administrative dans la formation.

LES MÉMOS DE LA MAES

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

La phase complémentaire de Parcoursup se déroulera **du 25 juin au 14 septembre 2019**. Il est possible de s'y inscrire durant toute cette période. Elle vous permet de formuler de nouveaux vœux dans des formations ayant des places vacantes. **Attention, vous ne pouvez pas demander une formation que vous avez déjà demandée en procédure principale.** A partir du 15 juin, les places qui seront disponibles à l'ouverture de la phase complémentaire seront visibles sur la [carte interactive](#) des formations sur Parcoursup.fr.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES ADMIS DANS UNE FORMATION SUPÉRIEURE HORS PARCOURSUP?

Si vous étiez inscrit également dans Parcoursup, vous devrez télécharger une **attestation de désinscription de Parcoursup**, que vous aurez complétée et qui sera à remettre à l'établissement au moment de votre inscription. Cette attestation est téléchargeable à partir du 15 mai, directement dans votre dossier, rubrique « Admission ».

Si vous n'étiez pas inscrit dans Parcoursup, vous pourrez télécharger une **attestation de non-inscription**, que vous pourrez présenter à l'établissement pour valider votre inscription administrative. Cette attestation est téléchargeable sur le site Parcoursup, www.parcoursup.fr dans la rubrique « Questions fréquentes/attestations pour les formations hors Parcoursup ».

POUR EN SAVOIR + OU ÊTRE AIDÉ

De nombreuses ressources:

- la rubrique « **Questions fréquentes** » sur www.parcoursup.fr
- des **tutoriels** vidéo dès le 13 mai
- une page « **Conseils pour la phase d'admission** » sur le site Parcoursup
- Le **guide** « **Accompagner les lycéens pendant la phase d'admission sur Parcoursup** »

Un service d'assistance:

- la rubrique « **Contact** » de votre dossier Parcoursup : pour poser toutes vos questions et demander une assistance pour tout problème rencontré lors de l'admission.
- le **numéro vert** (0800 400 070) : du lundi au vendredi de 10h à 16h pour échanger avec des conseillers. Le choix 3 concerne des questions sur votre dossier Parcoursup.

Les réseaux sociaux pour rester informé et suivre l'actualité de la plateforme :



- Twitter@Parcoursup_info
- Facebook@Parcoursupinfo
- Snapchat : @deveniretudiant

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les psychologues de l'Éducation nationale de la MAES au 03.22.92.28.78/79

(45 rue Saint Leu à AMIENS)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



MAES
MISSION ACADÉMIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ministère éducation nationale | académie d'AMIENS